

Commission Départementale de la **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles et **F**orestiers

Plan local d'urbanisme de Saint Pierre d'Autils

Monsieur le maire,

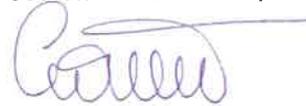
La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CD-PENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, présidée par Monsieur le Préfet, associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur la délimitation des secteurs de taille et de capacités d'accueil limités (STECAL) définis dans ce projet de PLU.

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 14 janvier 2016, la commission a émis un **avis favorable** sur les secteurs Nh délimités dans votre projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La secrétaire de séance,



Corinne GOILLOT